

Prescription systématique de génériques et nouvelle structure de prix des médicaments : impact sur les coûts de prescription externe d'un hôpital universitaire

J.-B. Wasserfallen, S. Shimia, J. Biollaz, A. Pannatier, CHUV, Lausanne

INTRODUCTION

- Les **coûts de la santé** augmentent constamment
 - Vieillesse de la population
 - Progrès technologique
 - Pathologies chroniques
 - Demande toujours plus forte en matière de soins par population
- Coûts des médicaments**
 - Environ 11% des dépenses totales de santé
 - Augmentation constante du prix des nouveaux médicaments
- Médicaments génériques et modification du système de prix des médicaments**
 - Alternatives à l'augmentation constante du prix des médicaments

METHODES

Base de données :

- Obtenue dans le cadre d'une étude réalisée par la Pharmacologie Clinique (PCL) – CHUV, visant à évaluer la qualité de prescription via les ordonnances émises par les médecins du CHUV sur 1 mois (janvier 1999).
- Contient 3099 ordonnances, correspondant à 5514 lignes de prescription

Déroulement des opérations :

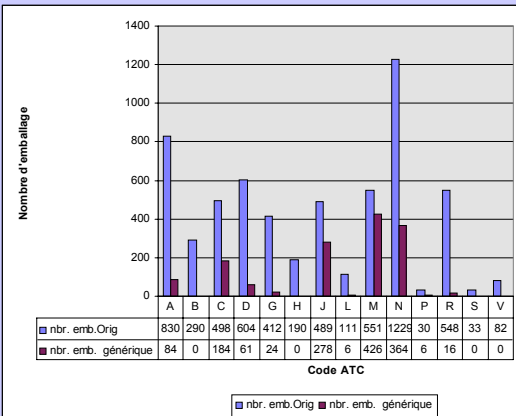
- Élimination des préparations magistrales (137 lignes)
- Élimination des médicaments hors commerce en 2002 (198 lignes)
- Calcul du coût de la prescription observée avec les prix 2000 (Compendium Suisse des Médicaments)
- Calcul du coût d'une prescription forcée de génériques en 2000
 - Choix du générique le moins cher
 - Calcul du prix des génériques en fonction du nombre de doses
 - Pour les médicaments ne possédant pas de générique, le prix de l'original a été gardé

OBJECTIFS

- Évaluer le coût réel des prescriptions externes du CHUV sur un mois, et le comparer au coût théorique d'une prescription maximale de génériques.
 - Calculer le coût de la même prescription au nouveau tarif RBP (Rémunération Basée sur les Prestations), tant en prescription réelle qu'en prescription forcée de génériques.
 - Comparer les deux distributions de coût entre elles et entre les 2 systèmes de remboursement
- Calcul du coût de la prescription observée avec les prix 2002 (Compendium Suisse des Médicaments) auxquels était ajoutée la taxe patient (4 pt = 4.20 Frs)
 - Calcul du coût d'une prescription forcée de génériques en 2002
 - Pour analyser la sensibilité, la taxe dossier (7 pt = 7.35 Frs), prélevée tous les 3 mois, a été imputée de 3 manières différentes :
 - Valeur haute : imputation de la taxe complète
 - Valeur moyenne : imputation du tiers de la taxe
 - Valeur basse : imputation d'aucune taxe (analyse de sensibilité)
 - Comparaison des coûts de la prescription originale et de la prescription générique forcée 2000
 - Comparaison des coûts de la prescription originale et de la prescription générique forcée 2002
 - Comparaison des coûts 2000 et 2002 dans les 2 cas de figure avec analyse de sensibilité

RESULTATS

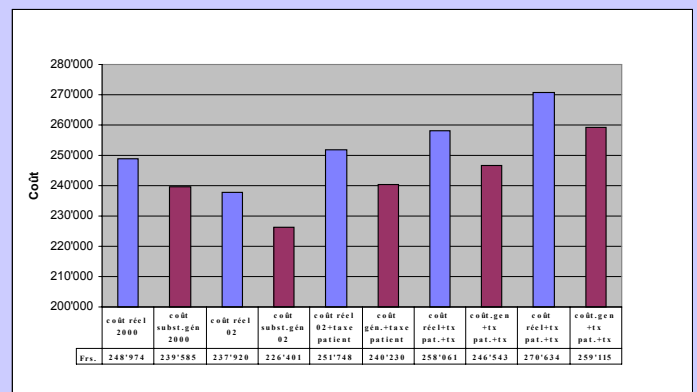
Distribution selon code ATC et proportion original-générique



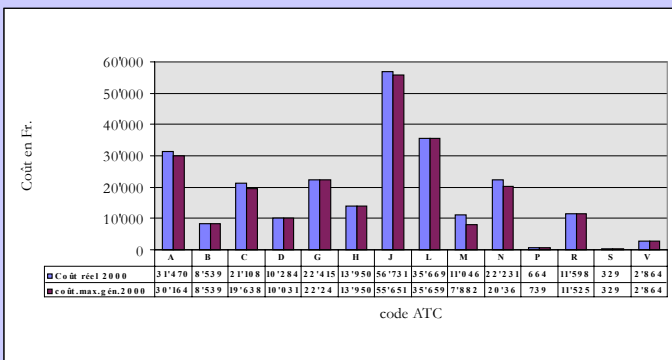
- A: appareil digestif et métabolisme
- B: sang et organes hématopoiétiques
- C: système cardiovasculaire
- D: dermatologie
- G: système urogénital et hormones sexuelles
- H: hormones systémiques
- J: anti-infectieux systémique
- L: antinéoplasique et immunomodulateurs
- M: appareil locomoteur
- N: système nerveux central
- P: antiparasitaire, insecticide
- R: système respiratoire
- S: organes sensoriels divers
- V: divers

RESULTATS (Suite)

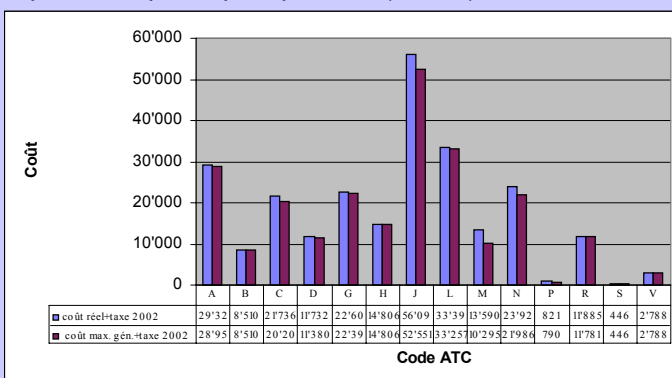
Comparaison des coûts 2000 - 2002: impact des taxes



Impact économique de la prescription forcée (tarif 2000)



Impact économique de la prescription forcée (tarif 2002)

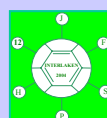


Récapitulatif des résultats

Année	Coût observé [Frs]	Coût générique forcé [Frs]	Gain [Frs]	Gain [%]	Valeur/Rp [Frs]	Surcoût RBP [Frs]	Surcoût RBP [%]
2000	248'974	239'585	9'388	3.8	80.35	-	-
2002 Bas	251'748	240'230	11'518	4.6	81.25	2'774	1.1
2002 Moyen	258'060	246'542	11'518	4.4	83.30	9'086	3.7
2002 Haut	270'633	259'115	11'518	4.2	87.30	21'659	8.7

CONCLUSIONS

- Potentiel d'économie par prescription forcée de génériques: faible mais réel (4 à 5 %).
- Impact de la RBP dans le contexte (coût par ordonnance = 80.35 Frs) : renchérissement global du coût de la prescription (de 1.1 à 8.7%)
- Pas de compensation possible par un recours accru aux médicaments génériques
- Ces résultats ne correspondent pas aux économies annoncées par la SSPH
- Vérification nécessaire dans un autre contexte que la prescription externe d'un seul hôpital universitaire



12èmes Journées Franco-suisse de pharmacie hospitalière, Interlaken, 18 – 19 novembre 2004

